

PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITE ET DES VICTIMES DE GUERRE

N° D'INSCRIPTION AU GRAND LIVRE DE LA DETTE PUBLIQUE : M [REDACTED]
 ARRETE N° : [REDACTED]
 ASSIGNATION : [REDACTED]
 DESIGNATION DE LA PENSION : INVALIDE DÉFINITIVE OPERATIONS EXTERIEURES
 N° D'INSCRIPTION AU GRAND LIVRE DE LA DETTE PUBLIQUE : M 17 002123 Q

NOM ET PRENOMS : [REDACTED]
 DATE ET LIEU DE NAISSANCE : [REDACTED]
 ADRESSE : [REDACTED]
 GRADE : CAPORAL

N.I.R. : [REDACTED]

PERIODES SUCCESSIVES DE JOUISSANCE	DU 12/02/20 AU 21/05/20		DU 22/05/20 AU 24/08/20		DU 25/08/20 AU 30/09/20		DU 01/10/20 AU 24/08/20		DU 25/08 AU	
	INDICE	INDICE	INDICE	INDICE	INDICE	INDICE	INDICE	INDICE	INDICE	INDICE
PENSION PRINCIPALE	95 %	370,00	100 %	372,00	100 %	372,00	100 %	372,00	100 %	372,00
MAJORATION ART. L.16					5	80,00	8	128,00	5	80,00
ALLOCATION GRAND MUTILE	19	400,00	20	500,00	25	299,00	28	365,00	25	299,00
ALLOCATION GRAND INVALIDE	3/6	102,00	4/8	128,00	5/14	552,00	5/14	561,00	5/14	552,00
TOTAL		872,00		1000,00		1303,00		1426,00		1303,00

ECHANCES MENSUELLES

MONTANT ANNUEL A LA DATE D'ENTREE EN JOUISSANCE : 12146,96 €
 (SUPPLEMENTS POUR ENFANTS EXCLUS)
 SAUF DEDUCTION DES SOMMES PERÇUES SUR LES PRESTATIONS NUMEROS

N° DE CLASSEMENT A L'ADMINISTRATION : X603832KK

LIQUIDATION EFFECTUEE EN APPLICATION DU CODE DES PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITE ET DES VICTIMES DE GUERRE EN VIGUEUR A LA DATE D'EFFET DE LA PENSION

- ART L117.
- ART L36.
- CODE DES PENSIONS DE RETRAITE ART L37.
- * PENSION CONCEDEE EN EXECUTION D'UNE DECISION DE JUSTICE.
- * PENSION ASSORTIE D'UNE IMPORTANTE RETROACTIVITE DONT LE FONDEMENT EST JURIDIQUEMENT ETABLI.
- * PENSION CALCULEE SUR LE TAUX DU SOLDAT
- * LA PRESENTE PENSION SERA REVISEE EN CAS DE RECONDUCTION DES DROITS RECONNUS A TITRE TEMPORAIRE



Révision individuelle